

## SECTION I - IDENTIFICATION

**IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:** Linen  
**CODE PRODUIT :** 326000020-06AR  
**USAGE RECOMMANDÉ:** Air Freshener  
**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** Aucune connue.  
**NOM DE L'ENTREPRISE :** S.M. Arnold, Inc.  
**ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ:** 7901 Michigan Av, St. Louis, MO 63111  
**TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE :** 314-544-4103  
**TÉLÉPHONE D'URGENCE :** 800-255-3924

## SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION:** Aérosol inflammable: Catégorie 1

Gaz sous pression: gaz liquéfié

Irritant pour les yeux: catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): catégorie 3

**MENTION(S) DE DANGER : DANGER :** Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression; Peut exploser s'il est chauffé. Provoque une grave irritation oculaire. Peut causer une irritation respiratoire, de la somnolence ou des étourdissements.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques dont la toxicité est inconnue : S.O.

**CONSEILS DE PRUDENCE :** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. -Interdiction de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Récipient sous pression: Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Portez une protection oculaire. Si dans les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Poursuivre le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin ou une attention médicale. Évitez de respirer la brume, les vapeurs ou les sprays. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Éliminez le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

**SYMBOLE:**



**DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS :** S.O.

## SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS.	POUR CENT
Acétone	67-64-1	80-100%
Propane	74-98-6	5-10%
Parfum	Mélange	1-5%

**Informations sur le secret commercial :** Une identité chimique spécifique et/ou un pourcentage de composition n'a pas été divulgué en tant que secret commercial.

## SECTION IV - PREMIERS SOINS

**YEUX:** Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

**INGESTION:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'avis contraire de l'autorité médicale. Consultez un médecin si une irritation se développe. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Passer à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, administrez la respiration artificielle. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

## Fiche de données de sécurité

### Linen

**PEAU :** Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon pendant 15 minutes. Consultez un médecin si une irritation se développe.

**DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ:** Peut causer un dégraissage et une dermatite de la peau. Provoque une irritation des yeux, y compris des rougeurs, des larmolements et des douleurs. Peut causer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central (SNC). L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Aucun connu.

**NOTE AU MÉDECIN :** Le traitement de la surexposition devrait viser le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

#### SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**MILIEUX EXTINCTEURS :** Produit chimique sec, mousse résistante au dioxyde de carbone ou à l'alcool. L'eau peut être efficace pour refroidir mais pas pour éteindre.

**AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:** Jets d'eau ou ruisseaux.

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH muni d'un masque complet fonctionnant en mode de demande à pression positive et de vêtements de protection complets pour le corps lors de la lutte contre les incendies. Coupez toutes les sources d'inflammation. Utilisez de l'eau pulvérisée pour disperser la vapeur et refroidir les contenants exposés au feu. Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou l'approvisionnement en eau potable.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES. Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 120 ° F peut provoquer un éclatement. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et de retour de flamme.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:** Oxydes de carbone.

#### SECTION VI – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Voir la section VIII pour connaître l'équipement de protection individuelle approprié.

**DÉVERSEMENT :** Éliminer toutes les sources d'inflammation. Absorber avec des matériaux incombustibles comme la vermiculite, le sable ou la terre. Placer les déchets dans des contenants appropriés pour l'élimination des déchets. Empêcher les déversements de pénétrer dans les égouts, les égouts pluviaux et les cours d'eau naturels.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS:** Éliminez conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas jeter dans les égouts. Envelopper le conteneur et le placer dans la collecte des ordures. Ne pas perforer, incinérer ou réutiliser le contenant.

**STATUT DE L'ARC :** Déchets probablement considérés comme D001 (déchets inflammables), en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

#### SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**MANUTENTION ET ENTREPOSAGE :** N'utilisez pas ou ne stockez pas à proximité de chaleur, de flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Portez un équipement de protection individuelle approprié lorsque vous utilisez ce produit. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'inhalez pas de brouillard ou de vapeur. Conserver dans un endroit frais et sec. Protéger de la lumière du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression: Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Ne pas utiliser ou entreposer avec des oxydants puissants. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**AUTRES PRÉCAUTIONS:** Tenir hors de la portée des enfants. Lisez et suivez le mode d'emploi sur l'étiquette du produit. Ils sont le meilleur guide pour utiliser le produit de la manière la plus efficace. L'étiquette vous donne également les précautions de sécurité nécessaires pour protéger votre santé.

**INCOMPATIBILITÉ:** Agents oxydants forts. Agents réducteurs puissants, oxydes métalliques. Matières organiques, acides, alcalis et combustibles.

#### SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
Acétone	1000 ppm	250 ppm
Propane	1000 ppm	1000 ppm
Parfum	Non établi	Non établi

**CONTRÔLES TECHNIQUES / VENTILATION :** Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

## Fiche de données de sécurité

### Linen

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Non nécessaire avec une ventilation adéquate.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Lunettes de sécurité/lunettes de protection.

**MESURES SUPPLÉMENTAIRES :** Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évitez les vaporisateurs respiratoires.  
Se laver soigneusement les mains après manipulation. Interdiction de fumer ou de flammes nues.

## SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE:** Spray clair, incolore à légèrement teinté.

**ODEUR:** Linge de maison.

**SEUIL D'ODEUR :** S.O.

**pH :** S.O.

**POINT DE FUSION T / POINT DE CONGÉLATION:** N / D

**POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION :** > 54,4 °C (130 °F).

**POINT D'ÉCLAIR:** < 100 °F (37,8 °C).

**TAUX D'ÉVAPORATION :** > 3 rapide

**INFLAMMABILITÉ (solide/gaz) :** Aérosol extrêmement inflammable

**LIMITES SUPÉRIEURES/LOWER D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ:**

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ:** N/D

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ:** N/D

**LIMITE D'EXPLOSIVITÉ INFÉRIEURE (%):** S.O.

**LIMITE D'EXPLOISVE SUPÉRIEURE (%):** N/D

**PRESSION DE VAPEUR (MM Hg):** < 180 @ 70 °F (21,1 °C).

**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1):** < 2 @ 70 °F (21,1 °C).

**DENSITÉ RELATIVE (H<sub>2</sub>O = 1):** 0.78 - 0.80 @ 77 °F (25 °C).

**SOLUBILITÉ (IES) :** Miscible.

**COEFFICIENT DE PARTAGE: N-OC TANOL / EAU (K<sub>ow</sub>):** N / J

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:** N / D

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:** N/J

**VISCOSITÉ:** N/D

## SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ :** Aucune connue.

**STABILITÉ CHIMIQUE:** Stable.

**RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES :** Aucune n'est connue.

**CONDITIONS À ÉVITER:** Températures supérieures à 122 °F et sources d'inflammation. Évitez les matériaux incompatibles.

**MATIÈRES INCOMPATIBLES:** Agents oxydants puissants. Agents réducteurs puissants, oxydes métalliques. Matières organiques, acides, alcalis et combustibles.

**PRODUIT DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX S :** Oxydes de carbone.

## SECTION XI – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**AXINFORMATIONS ICOLOGIQUES :** **Acétone** (67-64-1) : DL<sub>50</sub> (Voie orale, Rat) 5800 mg/kg ; DL<sub>50</sub> (voie orale, souris) 3000 mg/kg ; DL<sub>50</sub> (voie orale, lapin) 5340 mg/kg ; CL<sub>50</sub> (inhalation, rat, 8h) 50100 mg/m<sup>3</sup>; CL<sub>50</sub> (inhalation, souris, 4h) 44 000 mg/m<sup>3</sup>.

**Propane** (74-98-6) : CL<sub>50</sub> (inhalation, rat, 4h) 658 mg/L.

**VOIES D'ENTRÉE :** Yeux, inhalation, peau

**YEUX:** Provoque une irritation, une rougeur, des larmoiements, des douleurs.

**INGESTION :** Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales de manipulation du produit. Peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée, des vomissements.

**INHALATION:** Peut causer une irritation des voies respiratoires, des étourdissements, des maux de tête, des nausées, une perte de conscience, une dépression du système nerveux central (SNC).

**PEAU:** Peut causer une irritation, des rougeurs, de la sécheresse.

**CONDITION MÉDICALE AGGRAVÉE:** Conditions préexistantes du système nerveux central (SNC). Peut aggraver les affections oculaires et respiratoires existantes.

**DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ:** Peut causer un dégraissage et une dermatite de la peau. Provoque une irritation des yeux, y compris des rougeurs, des larmoiements et des douleurs. Peut causer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central (SNC). L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Aucun connu.

**CANCÉROGÉNOCITÉ:** OSHA: Non ACGIH: Non NTP: Non CIRC: Non AUTRE: N/A

# Fiche de données de sécurité

Linen

## SECTION XII – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**ÉCOTOXICITÉ** : Acétone (67-64-1) : CL 50 (*Oncorhynchus mykiss*, 96h) 5540 mg/L; EC<sub>50</sub> (*Daphnia magna*, 48h) 6100 mg/L; EC<sub>50</sub> (*Selenastrum quadricauda*, 8d) 7500 mg/L; EC<sub>50</sub> (*Psuedomonas putida*, 16h) 1700 mg/L.  
**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ** : Ce produit est biodégradable.  
**POTENTIEL BIOACCUMULATIF** : Aucune information supplémentaire disponible.  
**MOBILITÉ DANS SOL** : Ce produit est mobile dans le sol.  
**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES** : Aucun n'est connu.

## SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS** : Éliminez conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas jeter dans les égouts. Envelopper le conteneur et le placer dans la collecte des ordures. Ne pas perforer, incinérer ou réutiliser le contenant.  
**STATUT DE L'ARC** : Déchets probablement considérés comme D001 (déchets inflammables), en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

## SECTION XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT** : Aerosols, Ltd. Qté.  
**CLASSE/DIVISION DE DANGER** : 2.1  
**NUMÉRO ONU/NA** : UN1950  
**GROUPE D'EMBALLAGE** : S.O.

### EXPÉDITION AÉRIENNE

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT** : Aérosols inflammables.  
**CLASSE/DIVISION DE DANGER** : 2.1  
**NUMÉRO ONU/NA** : UN1950  
**GROUPE D'EMBALLAGE** : S.O.

### EXPÉDITION PAR VOIE D'EAU:

**NAVIRE (OMI/IMDG)**  
**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT** : Aérosols.  
**CLASSE/DIVISION DE DANGER** : 2.1  
**NUMÉRO ONU/NA** : UN1950  
**GROUPE D'EMBALLAGE** : S.O.  
**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT EAU** : S.O.

## SECTION XV - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

**STATUT DE LA TSCA** : Tous les hémicals c sont répertoriés ou exemptés.

**CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT)** : Quantité à déclarer à l'acétone (67-64-1) = 5 000 livres.

**LEP 311/312 CATÉGORIES DE DANGER** : Inflammable (gaz, aérosols, liquides, solides). Gaz sous pression. Lésions oculaires graves ou irritation oculaire. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée).

**INGRÉDIENTS DÉCLARABLES en vertu de la LEP 313** : Ce produit ne contient aucun composant chimique dont le numéro CAS est connu qui dépasse le seuil (de *minimis*) de déclaration établi par l'article 313, titre III, de la LEP.

**LOI SUR L'EAU SAINE** : L'acétone (67-64-1) est une substance dangereuse.

**RÉGLEMENTATION DE L'ÉTAT: Proposition 65 de la Californie** : Ce produit ne contient pas de produits chimiques réglementés par la Proposition 65 de la Californie. Acétone (67-64-1) : Inscrite aux inventaires des substances dangereuses des États, aux listes du droit de savoir et/ou aux listes de la qualité de l'air ou des polluants atmosphériques pour les États suivants : CA, DE, ID, ME, MA, MN, NJ, PA, RI, WA.

**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE** : Aucune information disponible.

**COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : 24,1 %

**NFPA SANTÉ** : 1  
**INFLAMMABILITÉ NFPA** : 3  
**RÉACTIVITÉ NFPA** : 0  
**NFPA AUTRE** : Aucun

**HMI HEALTH** : 1  
**HMIS INFLAMMABILITÉ** : 3  
**HMIS RÉACTIVITÉ** : 0  
**HMIS PROTECTION** : A

**SECTION XVI - AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**PRÉPARATION PAR:** Roberto Cerón  
**DATE DE PRÉPARATION :** 18/11/2013  
**DATE DE RÉVISION:** 14/02/2023

S.O. = Sans objet; S.O. = Non déterminé

**AVERTISSEMENT:** Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, il n'y a aucune prise en charge de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la pertinence de tout matériel relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit du seul danger existant. Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources actuelles et fiables; cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, d'entreposage et d'élimination de ce produit sont indépendantes de la volonté du fabricant, celui-ci ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dépenses découlant d'une mauvaise utilisation des produits. Aucune garantie, expresse ou déduite, concernant le produit décrit dans la présente FDS ne doit être créée ou introduite par une déclaration dans cette FDS. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui ne sont pas couverts par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.